

Commune de **DACHSTEIN**

PLAN DE REGLEMENT
au 1/5 000ème

Commune de Dachstein
Modification simplifiée n°1
APPROBATION

Vu pour être annexé à
la délibération de ce jour
A Dachstein le **25 JUIN 2013**
Le Maire **Léon MÖCKERS**

Commune de Dachstein
Modification du
Droit de Préemption Urbain

Vu pour être annexé à
la délibération de ce jour
A Dachstein le **25 JUIN 2013**
Le Maire **Léon MÖCKERS**



1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Elément paysager linéaire :
- o o o o Cortège végétal remarquable à protéger
 - Recul par rapport à l'axe de la voie pour les : autres constructions ; habitations.
 - Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
 - Recul par rapport à la limite de zone

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)
- Secteur exposé aux nuisances acoustiques d'infrastructures de transport terrestre
- Canalisation de transport de gaz Ringeldorf - Altorf

Planche 1 au 1/2000 ème



Planche 2 au 1/2000 ème